



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 34 CC/09

Réunion du 04/10/2017

Membres : MM. DA SILVA – LECOUR - BOUJON – VALOT – BELORGEY.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS**

**Procédure :**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **FMI NON REALISEE –JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE et 1<sup>er</sup> Octobre 2017**

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues
- homologue les résultats des matchs ci-dessous

#### **Match 19707946 Seniors Departemental 2 - Poule A St Remy 1 - Tilles F.C. 1**

La commission prend note du constat d'échec signé par les clubs.

Impossibilité de se connecter à la FMI.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

#### **Match 19708076 Seniors Departemental 2 - Poule B Auxonne 2 - Echenon 1**

La commission prend note du constat d'échec signé par les clubs et arbitre

Impossibilité de se connecter à la FMI.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

#### **Match 19708344 Seniors Departemental 3 - Poule B Longvic 3 - Magnien 1**

La commission prend note du constat d'échec signé par les clubs.

Impossibilité de se connecter à la FMI.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

#### **Match 19708725 Seniors Departemental 4 - Poule A Belan 1 - Montbard Venarey 4**

La commission constate l'absence du constat échec - Amende 36 € en cas de récidive

Et

Après vérification informatique, la commission constate que le club de MVF 4 n'a pas au préalable affecté l'équipe aux dirigeants de leur équipe.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

Amende 16 € en cas de récidive.

#### **Match Seniors Departemental 4 - Poule E Dijon - A.S. Poussot 1 - Talant 2**

La commission prend note du constat d'échec signé par les clubs.

Après vérification informatique, la commission constate que le club de TALANT n'a pas au préalable affecté l'équipe aux dirigeants de leur équipes.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

Amende 16 € en cas de récidive.

#### **Match 19926113 Seniors Departemental 4 - Poule I Chenove 3 - Gevrey Chambertin 2**

La commission prend note du constat d'échec signé par les clubs.

Impossibilité de se connecter à la F.M.I.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

### **F.M.I NON TRANSMISE OU EN RETARD**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit

#### **Journée du 1/10/2017**

**Non transmission de la F.M.I:** RAS

#### **Retard transmission de la F.M.I**

##### **Journée du 01/10/2017**

GENLIS - POUILLY EN AUXOIS -> Amende 16€ en cas de récidive.

## **SENIORS**

### **CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

**Match 20037002 CCO 2<sup>ème</sup> tour USCD 2 – ECHENON** du 8/10/17 se jouera à 13h00.

**Match 19708215 D3 - A MVF 2 – ST REMY** du 15/10/17 se jouera à VENAREY.

**Match 19708745 D4 - A MVF 4 – USSE 3** du 03/12/17 se jouera à MONTBARD à 14h30.

**Match 19925918 D4 - B MVF 3 – MORVANDELLE** du 19/11/17 se jouera à VENAREY à 14h30.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 19707821 CHENOVE 1 – IS/TILLE 2 le 15/10/2017

Match Retour : 19707887 IS/TILLE 2 – CHENOVE le 8/04/2018

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 19708726 D4 – A UCCF 3 – MVF 4 le 15/10/2017

Match Retour : 19708741 D4 – A MVF 4 – UCCF 3 le 26/11/2017

### **COURRIERS**

**Courrier CDA : Retour info match 19708463 D3 - C HAUTES COTES – DIJON DINAMO** du 17/09/17. Pris note.

La Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.

## DELEGUE

**CCO 2<sup>ème</sup> tour AUXONNE 2 – GRESILLES du 08/10/17** se jouera avec 3 arbitres et un délégué district.

Les deux assistants et le délégué sont à la charge du club des GRESILLES.

**Délégué** : Mr DA SILVA Sérafin.

## JEUNES

### TIRAGE DE COUPE DE COTE D'OR U15 D2

24 équipes engagées, 1<sup>er</sup> tour de cadrage, 8 matchs et 8 exempts.

**Les matchs auront lieu le 21/10/17 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.**

Exempts : MEURSAULT – MORVANDELLE – ENT VITTEAUX – ENT FCAB – FONTAINE LES DIJON 2 – SEURRE – ENT SAULON/CORCELLES – ENT TART/VARANGES 2.

- ENT FCCL – GRESILLES FC
- GENLIS 2 – GEVREY 3
- ST APOLLINAIRE 3 – JSIF 2
- ENT AUXONNE – ST JEAN DE LOSNE
- LONGVIC – ENT SENNECEY LES DIJON
- CHENOVE – ENT UFCO
- ENT MVF 2 – MANLAY 2
- EF VILLAGES – JDF 21

Règlement : Ces matchs se dérouleront sans prolongation et en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts.

## FORFAIT

**Match 20016084 U13 Niveau 2 poule B ARGILLY – SEURRE du 30/09/17**

Forfait déclaré d'ARGILLY.

La Commission des Compétitions donne match perdu 0 - 3 -1pt à ARGILLY pour en porter le bénéfice à SEURRE.

Amende 30€ à ARGILLY

## CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

**Match 19924715 U15 D1 ENT MVF – LACANCHE** se jouera à ARNAY

**Match 20014550 U15 D2C ST JEAN DE LOSNE – MEURSAULT** du 14/10/17 se jouera le 21/10/17.

**Match 20016167 U13 Niv 2 - D CHENOVE – ENT FCCL 2** du 30/09/17 se jouera le 21/10/17.

**Match 20016250 U13 Niv 2 - H GRESILLES 2 – CHENOVE 2** du 30/09/17 se jouera le 21/10/17.

**Match 19708768 U18 ACCESS ST APOLLINAIRE 1 – JSIF 2** du 08/10/17 se jouera le 07/10/17 à 18h00.

**Match 19924706 U15 D1 USCD 3 – ENT MVF** du 07/10/17 se jouera à Venarey.

**Match 20015883 U13 Niv 1 - B FONTAINE LES DIJON – DFCO Féminin** du 04/11/17 se jouera le 21/10/17.

**Match 20016172 U13 Niv 2 - D LACANCHE 2 – CHENOVE** se jouera à LACANCHE.

**Match 20016204 U13 Niv 2 - E USSE 2 – ENT PRECY** du 14/10/17 se jouera à PRECY.

**Match 20016056 U13 Niv 2 - G ENT CESSEY – OUGES** du 30/09/17 se jouera le 11/10/17.

**Match 20016249 U13 Niv 2 - H LONGVIC 2 – JSIF 3** du 30/09/17 se jouera le 01/11/17.

## RAPPEL

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

## POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

### U13 – Journée 1 du 30/09/2017

#### Feuilles de jonglages non envoyées :

Match 20016194 U13 N2 – E – ENT VITTEAUX 2 – POUILLY 2

### U7 – Journée du 30/09/2017

#### ▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

MPL

#### ▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

DIJON ULFE -> plateau à Fontaine les Dijon  
SELONGEY -> plateau à Fontaine les Dijon  
TILLES -> plateau à Fontaine les Dijon

### U9 – Journée du 30/09/2017

#### ▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

MPL

#### ▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

DFCO -> plateau à Quetigny  
EF VILLAGES -> plateau à Messigny  
GEVREY -> plateau à Savigny les Beaune  
GRESILLES -> plateau à Dijon Ulfe  
QUETIGNY -> plateau à Neuilly  
VINGEANNE -> plateau à Selongey

### U11 – Journée du 30/09/2017

#### ▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

AISEREY IZEURE – CHENOVE – IS SUR TILLE — TILLES

#### ▪ Feuilles de DEFI plateaux non reçues :

ARGILLY – ASPPT DIJON – RUFFEY STE MARIE – ST APOLLINAIRE

#### ▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

DFCO FEMININ -> plateau à Sennecey  
GRESILLES -> plateau à Asppt Dijon  
MPL -> plateau à St Apollinaire  
POUILLY -> plateau à Ruffey  
RUFFEY STE MARIE -> plateau à Ruffey  
SEURRE -> plateau à Seurre  
ST APOLLINAIRE -> plateau à St Apollinaire

▪ **Club ABSENT non excusé** : ASDDOM -> plateau à Cessey.

## RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.

# FEMININES

**La commission rappelle aux équipes féminines que la F.M.I est OBLIGATOIRE**

## FMI NON REALISEE –JOURNEE DU 2 Octobre 2017

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues
- homologue les résultats des matchs ci-dessous

### Match 20029715 U18 À 8 Féminines - Beaune As 1 - Longvic 2

Problème de signature d'avant match.

Après réception de la feuille de match, la commission enregistre le résultat.

## FORAITS

### Match Championnat Séniors Féminines 20025160 QUETIGNY 1 – DUC 2 du 25/09/2017

Forfait déclaré de QUETIGNY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à QUETIGNY 1 0 - 3 -1pt pour en reporter le bénéfice à DUC 2

Amende 10 € à QUETIGNY.

### Match Championnat Séniors Féminines 20025159 SENNECEY LES DIJON – UCCF du 25/09/2017

Forfait non déclaré de UCCF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UCCF 0 - 3 -1pt pour en reporter le bénéfice à SENNECEY LES DIJON

S'agissant du match aller, le match retour est inversé

Amende 30 € à UCCF.

## CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES FEMININS

- **Match 20025158 Championnat Séniors féminines à 8 EF VILLAGES – TILLES FC** se jouera le 9/10/2017
- **Match 20025242 Critérium à 8 Féminine poule A POUILLY EN AUXOIS – SEURRE du 25/09/2017** se jouera le 12/10/2017
- **Match 20027057 Critérium à 8 poule B DIJON DINAMO - POUSSOTS** du 02/10/17 se jouera le 23/10/17.
- **Match 20027054 Critérium à 8 poule B BRAZEY – DIJON DINAMO** du 25/09/17 se jouera le 09/10/17.
- **Match 20025240 Critérium à 8 poule A LACANCHE – ENT CHASSAGNE** du 25/09/17 se jouera le 23/10/17.
- **Match 20029719 U18 à 8 ENT VILLERS – ENT SAULON** du 14/10/17 se jouera le 21/10/17.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : N. VALOT